



## statut d'une association/ nouveaux membres

Par **caliope**, le **28/10/2009** à **22:17**

Bonjour,

J'ai une question concernant les statuts d'une association comprenant des collectivités territoriales :

- est-ce possible que les nouveaux membres soient uniquement proposés par l'administrateur ? et si oui sur quel fondement ?
- concernant le conseil d'administration,(président, vice président secrétaire, trésorier ) est-il possible des membres upplémentaires soient désignés par les membres de droit pour constituer le CA ?

Merci de votre réponse.